

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 AVRIL 2018

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe s'est déroulée Samedi 21 Avril 2018 à La Milesse.

Etaient présents :

- Mr VOGEL, Cabinet ALTEXA
- Mr POTRAIS, Cabinet SODEFI
- Mr CAILLAUX, Vice-Président de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe
- Mr OZANGE, 2^{ème} Vice-Président de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe
- Mr SALMON
- Mr PALAYRET
- Mr CRUCHET
- Mr JANVIER
- Mr du PUY
- Mr LOUIS
- Mr VELOT
- Mr LEFEUVRE
- Mr CHEVREAU
- Mr HARDOUIN
- Mr GORTEAU
- Mr LANDELLE, Chef de Service ONCFS
- Mr OMNES, responsable du pôle agriculture ONCFS
- Mr BIDAULT, Président de la FRC
- Mme CANTIN, Conseillère Départementale représentant Monsieur LEMENER
- Mr DUFUMIER, Directeur DDT
- Mr HAUTTECOEUR, Chef unité DDT
- Mme LEBOUCHER, 2^{ème} Secrétaire Adjointe Représentant M. LANDREIN, Président de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe
- Mr FLEURY, Président de l'Association des Gardes Particuliers
- Mr ESSEUL, Président de l'Association des Chasseurs à l'Arc
- Mr TOUCHARD, Président de l'Association des Chasseurs de Chiens Courants
- Mr HUARD, Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier
- Mr JOUANNEAU, représentant le Président de l'Association des Equipages de Vénérerie sous Terre
- Mme BEUZELIN, Présidente de l'Association des Jeunes Chasseurs
- Mr GASNIER, Président de l'Association des Piégeurs Agréées
- Mr LECORCHE, Président de l'Antenne Sarthoise des Utilisateurs de Chiens de sang
- Mr DUGUE, représentant le GIC DU Bilurien
- Mr BLOSSIER, Président du GIC de l'Augonnay
- Mr BODEREAU, représentant le GIC du Polinois
- Mme JEULIN, Présidente du GIC de la Vallée du Tusson
- Mr RAGOT, Christophe, GIC de la Vallée de la Braye et Louvetier
- Mr TESSIER, représentant du GIC du Ludois

- Mr CAUCHAS, Président du GIC de la Vallée du Loir
- Mr BAZOGE, Vice-Président du GIC du Rhonne
- Mr LOUVET, Président du GIC du Canton de la Ferté Bernard
- Mr THUARD, Vice-Président du GIC du Canton de Montmirail
- Mr BEDOUET, Trésorier du GIC du Canton de Conlie
- Mr LEBAS, Président du GIC des Jasnières
- Mr LECOMTE, Louvetier
- Mr COUPE, Louvetier
- Mr LECOMTE, Louvetier
- Mr COSNET, Louvetier
- Mr LEBRETON, Louvetier
- Mr LEJEUNE, Louvetier

Après présentation des personnalités, Monsieur Le Président Henri-Jacques de CAUMONT La FORCE commence par souligner que des listes sont arrivées en retard. Il fait procéder à un vote à main levée. L'Assemblée Générale décide de valider ces listes parvenues hors délais.

Monsieur le Président demande d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 2017 et expose les différents points qui vont être abordés lors de l'Assemblée Générale.

Rapport moral du Président :

Le monde est en perpétuelle évolution et c'est heureux, même si quelquefois nous le regrettons. Les chasseurs se bercent souvent des exploits d'antan, de souvenirs de chasses « héroïques » et passent aussi pour des raseurs.

Mais l'évolution est inéluctable parce que notre environnement a changé et que nos concitoyens sont devenus citadins et qu'ils rêvent « la campagne » plus qu'ils ne la comprennent.

Comme le monde chasseur ne peut se cantonner au rôle du dernier des Mohicans, il lui a fallu s'adapter.

Les Fédérations, votre Fédération a accompagné cette évolution et vos Techniciens sont devenus des formateurs.

Primo pour l'examen du permis de chasser qui oblige à maîtriser les règles de sécurité. La Fédération s'emploie à proposer des cycles de préparation adaptés aux emplois du temps des candidats. Ce qui n'est pas toujours facile puisque nous ne maîtrisons pas le calendrier des examens.

Je suis de ceux qui pensent qu'il est souhaitable que les examinateurs soient extérieurs aux Fédérations, ce qui est un gage d'impartialité.

A côté du permis de chasser, nous offrons d'autres formations comme le piégeage, l'étude de la venaison, la formation des gardes particuliers, formation organisateur de chasse et celle des chasseurs à l'arc.

Cette année, un de nos Technicien a obtenu son diplôme BPJEPS validé par l'Education Nationale lui permettant d'intervenir dans les écoles.

Comme vous le constatez, l'évolution de votre Fédération s'est inscrite dans le temps et la réflexion et n'a pas démarré soudainement il y a quelques mois.

En 2017, pour essayer de mieux maîtriser les populations de sangliers et les dégâts occasionnés, nous avons en concertation avec l'Administration et les représentants agricoles déterminés une liste de partenaires. Cette liste a été définie selon un protocole national.

J'insiste pour que les chasseurs jouent le jeu et régulent (ce qui ne veut pas dire exterminer) les sangliers dans les secteurs où ils posent de grands problèmes, source de tension avec le monde agricole.

Tout à l'heure, il vous sera demandé d'adopter les nouveaux statuts des Fédérations. Ce sera une adoption « automatique » puisque l'arrêté ministériel qui la fixe est déjà paru. Cet arrêté suit l'adoption des statuts par l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale de 2017, adoption pour laquelle le représentant de la Sarthe s'est abstenu.

Le point le plus important en ce qui nous concerne est le report des élections en 2022 et le changement de mode de scrutin.

Nous en reparlerons ainsi que du projet phare de la Fédération Nationale des Chasseurs, le permis national à 200 Euros.

Exercice clos le 30/06/2017 :

Monsieur le Président poursuit la réunion en donnant la parole à Monsieur VOGEL, Expert-Comptable de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe.

Monsieur VOGEL rappelle que des charges communes sont réparties chaque année entre le Service Général et le Service Dégâts. Elles sont déterminées au 30 Juin, à la clôture de l'exercice et le Service Dégâts rembourse au Service Général le montant des charges dû.

Monsieur VOGEL présente les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2017 de façon synthétique ainsi que le budget prévisionnel 2018/2019.

Les immobilisations nettes d'un montant de 1 958 753 Euros qui représente la valeur du siège social ainsi que le renouvellement partiel du parc automobile (siège social valeur d'origine 1 836 000 € et 44 000 € achat de véhicule).

Les disponibilités s'élèvent à 2 160 115 € et des stocks - Créances et Charges Constatées d'avance pour une valeur de 84 970 €.

Au passif, nous retrouvons, les fonds propres de la fédération pour 2 879 251 €, le résultat excédentaire de l'exercice pour 62 448 €. Une provision retraite de 209 640 €, particularité (provision qui tient compte de l'ancienneté, de l'âge, et de la durée restant du salarié à travailler au sein de la fédération; règle de prudence).

L'emprunt bancaire restant à rembourser pour 871 394 €. Le prêt sera terminé le 10 novembre 2020 et enfin des Dettes fournisseurs, sociales et fiscales pour 181 105 € payées courant juillet 2017.

Bilan du Service Général et du Service Dégâts :

A l'actif, peu d'immobilisation 6 040 € puisque l'immeuble est sur le compte général. Des disponibilités à hauteur de 387 470 € et des créances et charges constatées d'avance pour 39 495 €. Au passif, nous retrouvons les fonds propres pour 350 075 € et constatons un résultat déficitaire de -122 091 € suite à une explosion du montant des indemnités dégâts. Une provision retraite pour 25 435 € ainsi que des dettes fournisseurs social et fiscal pour 179 586 € payées en juillet.

Compte de résultat du Service Général :

Monsieur Vogel constate que le compte de résultat 2016/2017 est sensiblement identique que celui de l'année dernière 2015/2016.

Les produits exceptionnels correspondent à la vente des véhicules renouvelés.

Les charges externes et les salaires charges sociales sont en légère baisse.

<u>PRODUITS</u>		<u>CHARGES</u>	
Produits d'exploitation	1 240 916 €	Charges d'exploitation	1 253 383 €
Produits financiers	75 876 €	Charges financières	14 862 €
Produits exceptionnels	14 000 €	Charges exceptionnelles	100 €
TOTAL	1 330 792 €	TOTAL	1 268 345 €
Résultat	+ 62 448 €		

Compte de résultat du Service Dégâts :

<u>PRODUITS</u>		<u>CHARGES</u>	
Produits d'exploitation	744 554 €	Charges d'exploitation	882 227 €
Produits financiers	15 582 €		
TOTAL	760 136 €		882 227 €
Résultat	- 122 091 €		

Monsieur VOGEL observe une augmentation des charges à cause de l'augmentation des indemnités des dégâts de gibiers. Effectivement + 181 000 € suite à l'augmentation de surfaces endommagées par les dégâts.

Résultat consolidé :

<u>PRODUITS</u>		<u>CHARGES</u>	
Produits d'exploitation	1 985 470 €	Charges d'exploitation	2 135 610 €
Produits financiers	91 458 €	Charges financières	14 862 €
Produits exceptionnels	14 000 €	Charges exceptionnelles	100 €
TOTAL	2 090 928 €		2 150 572 €
Résultat		- 59 643 €	

Aucune question n'est posée sur les comptes, Monsieur VOGEL poursuit avec le budget.

Budget 2018/2019 :

Présentation des budgets Service Général et Service Dégâts de la Fédération pour l'exercice allant du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2019.

Prévisionnel Service Général :

Le budget 2018/2019 a été calé avec le réalisé du bilan 2017/2018. Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 1 285 660 € contre 1 300 900 € pour l'année précédente.

<u>CHARGES</u>		<u>RESSOURCES</u>	
Achats	25 000 €	Ventes	31 000 €
Charges externes	389 600 €	Timbres	822 950 €
Impôts et taxes	42 500 €	Contrats de Serv.	110 000 €
Frais de personnel	575 000 €	Adhésions Terr.	143 000 €
Amortissement-Provision	120 000 €	Autres produits	71710 €
Subvention-Autres Charges	126 000 €	Amortissement-Provision	0 €
Intérêts sur emprunt	7 560 €	Part reversée par l'Etat	47 000 €
		Produits financiers	60 000 €
TOTAL	1 285 660 €	TOTAL	1 285 660 €

Prévisionnel Service Dégâts :

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 811 100 € contre 711.100 € pour le budget 2017/2018. Monsieur Vogel confirme qu'il est difficilement compliqué d'estimer les dégâts pour l'année 2018/2019.

<u>CHARGES</u>		<u>RESSOURCES</u>	
Indemnisation dégâts	340 000 €	Timbres départ. GG	384 400 €
Clôtures électriques	10 000 €	Quote-part timbre GG	41 000 €
Plan de chasse Gd Gb	21 500 €	Taxes-fourn.brac.GG	360 600 €
Autres charges externes	83 500 €	Adhésions. Plan Ch.	10 000 €
Impôts et taxes	12 000 €		
Frais de personnel	290 000 €		
Subventions accordées	22 000 €		
Dotations aux amortissements	32 000 €		
TOTAL	811 000 €	TOTAL	811 000 €

Aucune question d'ordre budgétaire n'est posée par l'assemblée.

Rapport du Commissaire aux Comptes du Cabinet SODEFI AUDIT :

Monsieur POTRAIS rappelle la mission du commissaire aux comptes, c'est-à-dire à analyser la procédure interne de la fédération et à contrôler les comptes annuels. Il donne ensuite lecture au rapport du Commissaire aux Comptes.

Opinion sur les comptes annuels :

« Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice ».

Justification des appréciations :

« En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose dans la note 'informations générales complémentaires' que les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable des Associations et le plan comptable des Fédérations Départementales de la Chasse. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport ».

Vérifications et informations spécifiques :

« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels ».

Rapport spécial sur les conventions réglementées du Cabinet SODEFI AUDIT:

« En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce. »

Le Président remercie Monsieur POTRAIS et Monsieur VOGEL de leurs interventions respectives et rappelle qu'aucune question n'a été posée sur les bilans et les comptes de résultats de l'année 2016/2017 et donne la parole à Monsieur CAILLAUX, vice-président.

Approbation des bilans et comptes de résultats :

Sur demande de Monsieur le Vice-Président, les bilans et les comptes de résultats « Service Général » et « Service Dégâts » au 30 Juin 2017 sont successivement approuvés, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

Approbation de l'affectation des résultats :

Il demande à l'assemblée de bien vouloir approuver l'affectation des résultats du Service Général +62 448, suivi du Service Dégâts -122 091 € pour lesquels il n'y a ni opposition, ni abstention, et considère donc que les comptes sont adoptés. Ces deux résultats seront affectés dans les comptes de report respectifs.

Approbation des budgets 2018/2019 :

Sur la demande de Monsieur le vice-président, le budget « Service Général » et le budget « Service Dégâts » sont successivement approuvés, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

Obligations statutaires :

Sur la demande de Monsieur le Président, l'Assemblée Générale donne quitus, à l'unanimité, au Conseil d'Administration sur sa gestion des fonds financiers et comptes de la Fédération.

L'Assemblée Générale autorise, à l'unanimité, toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion, d'ester en justice et de donner au Conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins.

Intervention de Monsieur OMNES François ONCFS :

Projection d'une vidéo réalisée par la FDC 72.

Monsieur OMNES présente le PROGRAMME AGRIFAUNE, partenariat national mis en place en 2006 par le monde agricole et le monde de la chasse (FNC, ONCFS, Chambre d'Agriculture et FNSEA).

Son exposé est essentiellement axé sur le petit gibier notamment la sauvegarde du faisan et du lièvre. Il fait un premier constat ; le petit gibier a beaucoup diminué en milieu agricole, moins 30 % des populations en l'espace de 20 ans.

Son deuxième constat est l'étude sur la mortalité de l'espèce (exposition, prédation, manque d'insecte, engin agricole, paysage, toxicité de l'environnement...).

Il poursuit son exposé par le développement de l'agriculture bio qui cependant à ses limites pour les oiseaux.

L'objectif à travers le PROGRAMME AGRIFAUNE étant l'amélioration de l'habitat à grande échelle pour que la petite faune puisse se développer en limitant les pratiques aux impacts négatifs.

A la fin de son exposé, Monsieur OMNES a répondu aux différentes questions des agriculteurs chasseurs de l'assemblée.

Monsieur GORTEAU, Président de l'association petit gibier est convaincu par l'exposé.

Il souligne que les agriculteurs sont soumis à des contraintes financières et administratives concernant le programme AGRIFAUNE. Il précise également qu'il est à l'origine de la « Barre d'Envol » et que la protection du petit gibier est une démarche personnelle : « quand on veut on peut ».

Monsieur HARDOUIN, Président du GIC de Bercé, confirme que les résultats sont satisfaisants sur son GIC mais que pour promouvoir ce programme, il manque de moyens financiers.

Monsieur le Président remercie Monsieur OMNES de son intervention. Il insiste que cette intervention est basée sur « le réfléchir ensemble et le combattre ensemble » et qu'il n'y a pas de polémique avec le monde agricole.

Intervention d'Yvon MERCIER :

En ce qui concerne le plan de chasse chevreuil, l'évolution est de 3% par rapport à l'an passé à l'échelon départemental. Le plan de chasse grands animaux est stable.

Dégâts :

Monsieur Le Président présente les dégâts et fait le constat de l'augmentation générale.

En 2016/2017, 262 hectares de maïs contre 184 hectares en 2015/2016 et 77 hectares de blé en 2016/2017 contre 39 hectares pour 2015/2016.

Les dégâts sont toujours dus aux sangliers, effectivement 79 % en 2016/2017 contre 67 % en 2015/2016. On fait le constat que les dégâts dus aux cerfs sont en baisse, 19 % sur l'année cynégétique 2016/2017 contre 31% l'année 2015/2016.

Suite à ces constats, la FDC en accord avec l'administration et la chambre d'agriculture ont établi une liste de communes « points noirs » évolutive. Les détenteurs de droit de chasse de ces communes ont été prévenus par la FDC 72 et alertés sur le fait que sur ces territoires, ils devaient fortement augmenter la pression de chasse.

Il insiste qu'il ne s'agit pas d'exterminer les sangliers mais de réguler raisonnablement et de façon raisonnée pour que les dégâts agricoles ne deviennent pas insurmontables et insupportables.

Il termine par l'évolution du timbre grand gibier de 30 € à 35 € pour la saison 2018/2019 afin de subventionner les indemnisations dégâts.

Il indique que 5 700 sangliers (louveterie comprise) ont été prélevés sur la saison 2017/2018.

Dates d'ouverture et de fermeture :

Date d'ouverture générale : Dimanche 30 Septembre 2018

Fermeture générale : jeudi 28 Février 2019

Dates de fermetures anticipées :

Lièvre : Dimanche 16 Décembre 2018

Perdrix : Dimanche 16 Décembre 2018

Faisan commun sur toutes les communes (en et hors GIC) : Mardi 15 janvier 2019

En application de l'article L424 du Code de l'Environnement, la fermeture du faisan et de la perdrix rouges est demandée au Jeudi 28 février 2019, uniquement sur les chasses à caractère commercial au Registre du Commerce.

Faisan vénéré : Jeudi 28 février 2019

Monsieur Caillaux répond à une personne de l'assemblée pour qui la date d'ouverture de la saison de chasse 2018/2019 paraît tard, il lui précise que dans le département, l'ouverture de la chasse a toujours été le dernier dimanche de septembre.

Cotisations 2018/2019 : Pas de changement

Timbre fédéral : 63 Euros
Timbre fédéral pour les nouveaux chasseurs : 30 Euros
Timbre temporaire 9 Jours : 30 Euros
Timbre temporaire 3 Jours : 15 Euros
Timbre grand gibier départemental : 35 Euros
Timbre grand gibier tempo 9 Jours : 30 Euros
Timbre grand gibier tempo 3 Jours : 25 Euros
Assurance chasse RC MMA : 19,50 Euros

Sur la demande de Monsieur le Président, les cotisations sont approuvées, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

Assurance « Organisateur de Chasse » :

La Fédération souscrit une assurance Responsabilité Civile gratuite pour tous les adhérents en contrats de services. Attention : en cas de sinistre, la franchise de 400 € est à la charge de l'adhérent.

Cotisations des adhésions au contrat de service et de garderie des territoires :
Pas de changement.

Réserve Fédérale : 60 Euros (quelle que soit la superficie)
Jusqu'à 20 Hectares : 78 Euros
De 21 à 50 Hectares : 103 Euros ou 83 Euros avec Garde Particulier assermenté
De 51 à 100 Hectares : 133 Euros ou 107 Euros avec Garde Particulier assermenté
De 101 à 200 Hectares : 163 Euros ou 131 Euros avec Garde Particulier assermenté

Au-delà de 200 Hectares : 0,40 Euros par hectare + un droit fixe de 123 Euros ou 0,34 Euros par Hectare + un droit fixe de 123 Euros avec Garde Particulier assermenté.

Sur la demande de Monsieur le Président, les cotisations contrats de services sont approuvées, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

Cotisations au Plan de Chasse :

Chevreuil ou Daim : 19 Euros + 4 Euros pour le bracelet (pas de changement)
Grands animaux : 100 Euros + 4 Euros pour le bracelet (pas de changement)
Bracelet enclos : 19 Euros (pas de changement)
Affiliation plan de chasse : 60 Euros (pas de changement)
Frais d'envoi de bracelets : 7 Euros (pas de changement)

Les cotisations Plan de Chasse sont approuvées, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

Aide aux aménagements de territoires pour les adhérents en contrat de services : Pas de changement.

Agrainoir petit gibier : 4,60 Euros

Point d'eau : 1,50 Euros

Culture petit gibier : 100 Euros par hectare avec un maximum de 1% de la surface gardée.

Culture grand gibier : 175 Euros avec un maximum de 0,50% de la surface gardée. Si la superficie est plafonnée, au-delà de 0,50 %, versement d'un complément de 100 Euros l'hectare. Une surface maximale de 5 Ha est retenue avec des parcelles ne dépassant pas 1 Ha.

Agrainoir autoporté pour sanglier : 175 Euros sur présentation de facture.

Jachères : Pas de changement.

Subvention = 60, 70 ou 130 Euros de l'hectare selon la formule choisie.

Aide à la régulation des nuisibles : Pas de changement

Renard adulte : 5 Euros

Renardeaux : 2 Euros

Corneilles/Corbeaux : 1 Euro

Sur la demande du Président, les différents tarifs ci-dessus présentés sont approuvés, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

Les différents vœux de l'Assemblée :

Monsieur le Président présente les différents vœux :

L'association petit gibier émet le souhait d'interdire le tir de la poule faisane sur tout le département (hors GIC qui ont un règlement intérieur particulier)

Monsieur LEMEUNIER de Spay, intervient et n'est pas d'accord avec ce vœu.

Monsieur SAVIGNY, ancien éleveur de gibiers pense qu'on ne peut pas élever que des coqs. Chaque chasseur doit être responsable et ne pas tirer la poule en fin de chasse. Il demande à ce qu'on respecte la liberté de chaque chasseur.

Monsieur MOREAU agriculteur du Lude, trouve qu'il n'est pas normal que la date de fermeture pour les chasses commerciales qui lâchent des faisans ferment plus tard. Il insiste que les chasseurs chassant dans une chasse commerciale paie le même prix qu'un autre chasseur qui devra chasser le faisans moins longtemps car la fermeture est au 15 janvier. Il précise que ces faisans lâchés viennent faire des dégâts dans leurs cultures. Il pense aussi que nous allons perdre des chasseurs à force de diminuer la période de chasse.

Monsieur TESSIER du Lude, pense que si on tue que les coqs, la couvaion sera inexistante l'année prochaine. Chacun doit faire sa propre gestion.

Le président reprend la parole et propose d'étudier la gestion faisan à l'échelon départemental au renouvellement du schéma de gestion cynégétique de 2020. D'ici là plusieurs enquêtes seront faites et donneront le temps de recevoir des avis des chasseurs.

Monsieur le Président, confirme comme chaque année que nous ne pouvons intervenir sur la classification ou changement de certaines espèces comme nuisibles sans avoir des données (études des dégâts que l'espèce a causé).

Le Conseil d'Administration est toujours opposé à l'ouverture anticipée du sanglier.

Le stand de tir à balle réelle sur le site de la FDC 72 est toujours en cours de réflexion et chiffrage.

Le carnet de prélèvement bécasse ne sera plus envoyé systématiquement. Sur le bon de commande de la validation du permis de chasser 2018/2019 il y aura une case à cocher pour recevoir le carnet de prélèvement bécasse.

La présidente de l'association des jeunes chasseurs prend la parole pour évoquer son souhait de délivrer un kit de sécurité à tous les jeunes chasseurs. Le Président répond positivement à sa demande et le kit sera aussi en vente à la fédération.

Une personne de la salle insiste sur la rigueur des nouveaux chasseurs et que ce kit de sécurité devrait être donné à l'ensemble des chasseurs.

Monsieur D'HARCOURT, Président des Forestiers prend la parole et remercie le Président de son Assemblée Générale.

Monsieur Huard Gérard, Président de l'association Grand Gibier souhaite connaître la corrélation entre les dégâts et le prélèvement des sangliers de septembre. Le dérangement peut être aussi efficace que le prélèvement. Monsieur Le Président émet des réserves avec la notion « de dérangement » à l'égard d'autrui. Quand on fait une battue il faut du résultat.

Les statuts des fédérations :

Monsieur Le président informe des changements des nouveaux statuts :
Le prochain renouvellement du conseil d'administration sera en 2022 par liste de 15 administrateurs, ils doivent représenter l'ensemble des modes de chasse et avoir une répartition géographique harmonieuse sur le département (Validé par l'arrêté ministériel en 2017).

Sur la demande du Président, les statuts de la Fédération sont approuvés, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

Le nouveau permis national à 200 € :

La FNC a lancé sa réforme pour le permis national à 200 €. Comment passe-t-on de 402 € à 200 € demande le Président ! Dans le permis national il y a une taxe de L'ONCFS de 225 € utilisée à la gestion des dégâts de gibier qui disparaîtra dans cette nouvelle réforme. Le timbre grand gibier national disparaîtra également.

Il n'y aura plus le permis bi-départemental et la notion de communes limitrophes n'existera plus. Il restera toujours le permis départemental.

Le président fait sous-entendre que le projet de la FNC pour subvenir aux dégâts, passera par une éventuelle augmentation des bracelets, la mise en place d'une taxe sur le territoire et un bouton sanglier.

Un dimanche à la chasse :

Vincent Ozange, 2ème vice-président, fait le retour sur la journée du 15 octobre 2017. 41 participants non chasseurs accueillis sur 15 territoires représentant plusieurs mode de chasse.

Ce dimanche est renouvelé en 2018, toujours en octobre à savoir le 21/10/2018.

Il fait part un aparté sur l'impact des réseaux sociaux qui peut être négatif comme moyen de communication.

Monsieur le Président donne parole à Monsieur BIDAULT, Président de la FRC :

La FRC s'investi dans les dossiers environnementaux. 8 barres d'envol ont été financées par la région. Un recensement sous forme « d'atlas » a été fait sur les 5 départements de la Région et nous place toujours leader en matière de bocage, de haies et de mares. Du personnel communal a été formé sur la gestion des haies du bocage et des mares pour réaliser cet « atlas » et surtout pour continuer à l'alimenter. Celui-ci a été distribué à l'ensemble des communes de la région.

Tous les ans, la FRC réuni l'ensemble des estimateurs des dégâts pour que les méthodes soient plus homogènes possible et pour qu'il n'y ait pas de différences de traitement d'un département à l'autre.

Monsieur le Président donne parole à Monsieur DUFUMIER, Directeur de la DDT :

Il remercie le Président de son invitation et excuse Monsieur le Préfet de son absence suite au 24 heures motos.

Des réflexions sont en cours concernant l'ensemble des partenaires du monde de la chasse et l'administration. Des réformes seront prises dans les prochains mois.

Il annonce que les attributions de bracelets vont bientôt être faites. Il annonce une hausse du plan de chasse chevreuil ainsi qu'une modification de la répartition du cerf sur le département qui fera évoluer différemment les attributions de bracelets.

La démarche « point noir » mise en place en Sarthe est le résultat d'un échange constructif avec la profession agricole, le monde de la chasse, l'administration et la louveterie. Cet arrêté « point noir » de février 2018 a d'abord vocation dans la communication de trouver des solutions pour réduire les dégâts de gibiers.

Il encourage l'ensemble des chasseurs concernés sur les communes « points noirs » à prendre au sérieux ce sujet.

Il fait part aussi des collisions sur les lignes ferroviaires avec les animaux (surtout chevreuils). Un travail est en cours avec la SNCF et précise que l'administration travaillera également avec la FDC 72 sur ce sujet.

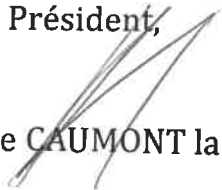
Remerciement du Président :

Monsieur le Président remercie le personnel Administratif et Technique pour l'organisation de l'Assemblée Générale. Il convie chacun à partager le pot de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 Heures 30.

Le Président,

H.J. de CAUMONT la FORCE



Le Vice-Président,

L. CAILLAUX



Le Secrétaire,

A. LOUIS

